

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 18 MARS 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;
MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ;
M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N°15 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DES SABLES ET L'APEC

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

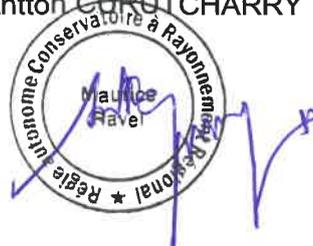
Mes chers Collègues,

Attachés à la notion d'échanges pédagogiques, d'ouverture artistique et d'enrichissement culturel, les partenaires entreprennent la construction d'un projet d'échange du 20 au 27 avril 2025 à destination des élèves de 2C3/4 et 3C en danse contemporaine à l'École des Sables au Sénégal. Ce stage proposera aux élèves du Conservatoire une initiation aux techniques de danse africaine dispensée par des enseignants de l'école et une transmission de répertoire en lien avec l'esthétique contemporaine.

Le projet d'échange pédagogique, envisage de convier en retour les danseurs sénégalais, à découvrir le Conservatoire Maurice Ravel et ses enseignements dans les deux années à venir.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- La Conservatoire accompagnera l'APEC dans la gestion administrative nécessaire à la mise en œuvre du projet et dans le lien aux familles ;
- Il participera à l'élaboration du contenu pédagogique du stage en concertation avec l'École des Sables ;
- Il prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de repas de 3 accompagnateurs-encadrants de la Régie. Les frais de transports seront pris en charge sur présentation d'une facture émise par l'APEC à l'issue du stage. Ils sont estimés à 2043.72 € TTC selon le devis réalisé en janvier 2025. Les frais d'hébergement et de repas seront pris en charge sur présentation d'une facture émise par l'École des Sables à l'issue du stage à hauteur de 840 € TTC selon le devis réalisé en janvier 2025 ;
- Le Conservatoire s'engage participer aux frais pédagogiques du stage sur présentation d'une facture émise par l'École des Sables à l'issue de l'échange pédagogique à hauteur de 4 000 € TTC ;

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'École des Sables et l'APEC. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport.

DONT ACTE